

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

PLAN CLIMAT VAUDOIS - AGRICULTURE

28 millions pour réduire les émissions de gaz de serre du secteur agricole tout en favorisant la production

Le Conseil d'Etat sollicite auprès du Grand Conseil un crédit-cadre de 28 millions visant à financer les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois dans le domaine d'action « agriculture » pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole tout en favorisant la production indigène et son adaptation aux changements climatiques.

Afin de donner une impulsion de démarrage au Plan climat, le Conseil d'État a identifié une série de mesures emblématiques pour une première phase de mise en œuvre. Il a décidé d'intégrer le financement de ces mesures d'impulsion dans le budget d'investissement à hauteur de 173 millions de francs. La valorisation du potentiel de séquestration du CO2 dans les sols agricoles représente une mesure phare pour l'agriculture. En complément, d'autres actions privilégiant la réduction des émissions du secteur agricole ainsi que la mise en place d'initiatives permettant l'adaptation aux conséquences de l'évolution rapide du climat sont prévues. Le financement planifié pour cette mise en œuvre se monte à 28 millions de francs.

Huit actions prioritaires visant à favoriser la séquestration du carbone dans le sol, à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, et à accompagner les exploitantes et exploitants à faire face au changement climatique sont proposées : améliorer la fertilité des sols ; diagnostic climatique des exploitations agricoles ; adaptation du plan d'affouragement dans le but de réduire les émissions des bovins ; réduction de la consommation d'énergies fossiles ; adaptations aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, précipitations, etc.) ; soutien aux mesures innovantes ; transition climatique (démarches 0 carbone) ; diagnostic climatique de la totalité des alpages vaudois d'ici 2026.

Ainsi, le Conseil d'État entend renforcer les moyens déjà engagés dans les politiques publiques de l'État qui s'inscrivent dans l'atteinte des objectifs climatiques. Le projet

s'intègre parfaitement dans le Programme de Législature 2017-2022 qui stipule entre autres à son point 1.13 : « Établir un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO2 » et à son point 2.7 : « Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture ».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Pascal Hottinger, directeur général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

DADN, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

TÉLÉCHARGEMENT(S)